

Place des jeunes dans les territoires ruraux

Déclaration du groupe de l'artisanat

Savoir maintenir ou attirer les jeunes est un facteur clé de la vitalité économique et sociale des territoires ruraux. Il est donc fondamental que les territoires sachent pleinement capitaliser sur cette ressource que représente la jeunesse.

Comme le rappelle l'avis, bien souvent, les politiques publiques locales font l'impasse sur les 16-29 ans, en se limitant aux seules questions ayant trait à la petite enfance ou à la période correspondant à la scolarité obligatoire.

Or, permettre aux jeunes de s'installer durablement sur un territoire, suppose d'intégrer également un volet jeunesse au sein des politiques conduites au niveau des bassins de vie.

Il s'agit d'identifier leurs difficultés et leurs attentes, et de les impliquer dans ce diagnostic comme dans les projets à construire.

Parmi ceux-ci, offrir de vraies opportunités de formation et d'insertion professionnelle est, pour le groupe de l'artisanat, un élément fondamental tant pour les jeunes ruraux.ales que pour le dynamisme local.

Cela implique notamment de lever le frein de la mobilité ; en effet, soit les jeunes sont réticents à s'éloigner du domicile familial soit ils.elles sont confronté.e.s à des difficultés matérielles de déplacement.

Encourager ou faciliter la mobilité suppose de poursuivre des politiques publiques volontaristes, mais aussi de construire des réponses innovantes en s'appuyant sur les acteur.rice.s économiques et sociaux.ales du territoire.

Ainsi, le rapport qui accompagne l'avis a pu nous montrer qu'il existait une diversité d'initiatives locales.

A titre d'exemple, l'expérimentation « parcours territorialisé d'apprentissage », menée dans les régions Centre et Pays de la Loire, a permis d'apporter une solution de formation de proximité et de limiter les problèmes de déplacement de jeunes en 1ère année de formation professionnelle.

La réussite de ce projet s'est appuyée sur une mobilisation collective et partenariale autour d'acteur.rice.s locaux.ales (CMA, CFA, missions locales, collège ou lycée de secteur et entreprises volontaires).

De telles initiatives existent également, dans certains territoires, sur la question du logement des apprenti.e.s ou des jeunes salarié.e.s.

Toutes ces démarches présentent l'avantage d'apporter des solutions concrètes et efficaces tenant à la bonne connaissance des difficultés locales et à la volonté d'acteur.rice.s de terrain relevant du secteur privé et public.

Il est donc essentiel de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de rendre plus visibles, d'inciter et de démultiplier ce type d'initiatives.

De plus, pour garantir aux jeunes des débouchés professionnels dans les territoires ruraux, il convient de poursuivre les politiques visant à favoriser le maintien et le développement d'un tissu économique local.

Cela implique également de les encourager à créer ou reprendre une entreprise, et par conséquent de leur rendre facilement accessibles les dispositifs d'appui, de financement et de formation favorables à la concrétisation de tels projets.

Prévoir un lieu unique permettant à la fois de fédérer les acteurs économiques et sociaux du territoire (notamment les chambres consulaires, les missions locales et les associations) mais aussi de regrouper toutes les informations susceptibles d'accompagner les jeunes dans leurs projets, permettrait donc de développer les synergies et d'y associer les jeunes autour du dynamisme des territoires ruraux.

Le groupe de l'artisanat approuve l'approche retenue par l'avis de s'appuyer sur toutes les énergies de ces territoires et de mieux les articuler pour faire de la jeunesse un véritable atout de leur développement et de leur avenir.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.